

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (322.53)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
et au certificat d'études collégiales (CEC)

au Collège de l'Assomption

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et au certificat d'études collégiales (CEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Collège de l'Assomption s'inscrit dans l'opération plus vaste d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient en 1993-1994.

Les rapports d'auto-évaluation, dûment adoptés par le conseil d'administration du Collège, ont été préparés conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹. Un comité visiteur les a analysés et a effectué une visite au Collège les 28 et 29 mars 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme³. La Commission désire souligner le caractère complet et objectif des rapports d'auto-évaluation et la bonne collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite. Elle en remercie le Collège.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des rapports d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues de la visite qu'elle y a effectuée. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation des programmes selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

Plutôt que de considérer d'abord le programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde*, tant à l'enseignement ordinaire qu'à la formation continue, puis le programme de CEC en *Techniques d'éducation en services de garde*, le rapport traitera en premier lieu du programme de DEC offert à l'enseignement ordinaire et, en second lieu, des programmes de DEC et de CEC offerts à la formation continue. Cette façon de procéder correspondra beaucoup mieux à la réalité car le programme de DEC offert à l'enseignement ordinaire et celui qui l'est à la formation continue,

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études - Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 48 p.
 2. Le comité visiteur se composait des membres suivants : M^{me} Chantale Drolet, Office des services de garde à l'enfance; M^{me} Carole Lavoie, Collège Édouard-Montpetit; M. Richard Moisan, Collège de Sherbrooke. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche de la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

tout en poursuivant les mêmes objectifs généraux et en comprenant pratiquement les mêmes cours⁴, présentent des différences significatives – logigramme, grille-horaire, méthodes pédagogiques, etc. – liées aux caractéristiques propres des deux catégories d'étudiantes auxquelles ils sont destinés. Une telle présentation correspondra d'ailleurs à la séquence adoptée lors de la visite d'évaluation au Collège de l'Assomption.

4. Ils comprennent les mêmes cours à l'exception d'un cours au choix de l'établissement : *La garde en pouponnière* dans le cas de l'enseignement ordinaire et *L'enfant et la découverte de l'environnement* dans celui de la formation continue.

Évaluation du programme conduisant au DEC - Enseignement ordinaire

Description du programme

Le programme de DEC en TESG figure parmi les six programmes de DEC en formation technique dans lesquels peuvent s'inscrire les étudiants du Collège de l'Assomption, établissement privé. Offert au Collège depuis la session d'automne 1989, ce programme explique le rapport d'auto-évaluation, traduit la volonté du Collège «d'agir en tant qu'établissement régional responsable vis-à-vis des besoins les plus urgents du sud de Lanaudière en pleine croissance démographique», région dans laquelle «le besoin de services de garde de qualité et d'éducateurs qualifiés pour y oeuvrer [...] semblait manifeste»⁵. Au total, le Collège reçoit quelque 900 étudiants à l'enseignement ordinaire.

Une vingtaine de nouvelles étudiantes ont été admises lors des sessions d'automne de ces dernières années, exception faite de la session d'automne de 1990, où le nombre de demandes d'admission fut insuffisant pour justifier l'admission d'une nouvelle cohorte. Ce chiffre a tendance à augmenter : il était de 29 à l'automne 1994 et il s'annonce encore plus important pour la prochaine session d'automne. L'équipe professorale se compose de deux professeurs à temps complet, de deux professeurs à temps partiel et de chargés de cours. Il n'existe pas de département de TESG mais une équipe de coordination du programme, composée des professeurs et des conseillers en formation professionnelle.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme de DEC en TESG dispensé à l'enseignement ordinaire par le Collège de l'Assomption est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission désire souligner spécialement le soin apporté à l'encadrement des étudiantes.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, une

5. La même remarque vaut pour les programmes de TESG offerts à la formation continue.

recommandation, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

La formation proposée semble correspondre, pour l'essentiel, aux attentes et aux besoins du milieu des services de garde. De la même manière, les diplômées issues du programme se sont intégrées facilement au marché du travail. Le fort taux de placement des diplômées obtenu par le Centre de gestion des stages et de placement du Collège, confirmé lors de la visite d'évaluation, constitue d'ailleurs l'un des points forts du programme. Toutefois, les moyens utilisés jusqu'à présent pour procéder à la vérification de cette correspondance et de cette intégration n'étaient pas très systématiques; en fait, ces moyens ont surtout consisté en des échanges informels avec les diplômées et les divers milieux de garde les embauchant. Le Collège envisage de remédier à cette situation en se dotant «d'outils supplémentaires pour systématiser [la] cueillette de données auprès des diplômées et des employeurs et pour pouvoir mieux fonder [son] jugement sur l'intégration de [ses] diplômées au milieu du travail». Tout en appuyant ce projet, la Commission *suggère* que des mesures similaires soient également prises pour s'assurer de la correspondance entre la formation proposée et les attentes et besoins du milieu.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Le comité d'auto-évaluation a identifié dans son rapport quatre éléments qui, d'après lui, «gagneraient à être vus dans une ou plusieurs activités d'apprentissage du programme» : les interventions éducatives auprès des 6 à 12 ans, celles auprès des poupons, les relations entre les parents et les éducateurs et, enfin, la réalité sociale en mutation. Des actions ont déjà été prises en ce sens et leur continuation figure parmi les actions envisagées par le Collège au chapitre de la cohérence. La Commission *suggère* que des suites soient données à ces opérations et que cela se fasse :

- de façon plus systématique : identification des cours à enrichir, ventilation entre ces différents cours de la matière à ajouter, modification en conséquence des plans de cours, etc.;
- par la possibilité d'effectuer le stage 1 ou le stage 2 en milieu scolaire;
- dans le cadre d'une opération concertée et non pas sur la base d'actions individuelles.

Le caractère progressif, rationnel et pédagogique de la séquence des cours est sans conteste un autre des points forts du programme. Par ailleurs, il s'agit d'un élément qui fait l'objet d'une attention constante de l'équipe de coordination du programme. Un certain nombre de moyens, dont le calcul de la charge de travail des étudiantes à chacune des sessions, ont été mis en place pour la réévaluation fréquente de la séquence et cela s'est traduit par un certain nombre d'améliorations en 1991-1992 et en 1992-1993.

Le nombre d'heures que l'étudiante doit consacrer à ses travaux personnels a été augmenté de façon substantielle dans une dizaine de cours du programme. Vérification faite par le comité visiteur, les étudiantes ne se plaignent pas de cet état de fait et celui-ci ne compte pas parmi les facteurs pouvant entraîner des abandons. La Commission estime toutefois que la prudence devrait être de mise en la matière et que l'on devrait vérifier régulièrement auprès des étudiantes le caractère réaliste de leur charge de travail.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Le choix des méthodes pédagogiques est cohérent, mais il résulte surtout de décisions individuelles. L'une des actions envisagées, l'expérimentation de l'approche pédagogique de l'auto-formation assistée, pourrait contribuer à inverser cette tendance dans la mesure où les résultats de l'expérience seront communiqués à toute l'équipe professorale. La Commission *suggère* que les méthodes pédagogiques fassent l'objet de réflexions plus systématiques de la part de l'équipe de coordination et que celles-ci prennent comme point de départ, notamment, les objectifs à atteindre, les caractéristiques de l'effectif étudiant et les commentaires formulés par les étudiantes dans le *Questionnaire d'évaluation des cours et des professeurs*.

Les mesures d'aide aux étudiantes pour favoriser leur intégration et leur réussite sont nombreuses et bien pensées : session spéciale destinée aux élèves qui présentaient un dossier scolaire faible au moment de l'admission, accueil dans le programme, suivi personnalisé assuré par l'aide pédagogique, principe du bulletin de mi-session, etc. Il s'agit d'un autre point fort du programme. La grande disponibilité dont font preuve les professeurs, chargés de cours compris, est également à inscrire parmi les points forts du programme. Cette disponibilité ne se limite pas aux possibilités de consultation en dehors des cours, mais se manifeste également par des activités de nature promotionnelle telles que l'organisation de haltes-garderies. Une particularité de la grille horaire mérite d'être signalée. Chaque cours doit être dispensé, chaque semaine, sous la forme de deux rencontres relativement courtes plutôt que d'une seule, plus longue. Cette augmentation de la fréquence des contacts est destinée à permettre aux étudiantes de bénéficier d'un encadrement plus soutenu de la part de leurs professeurs.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles disponibles.

L'équipe professorale qui donne les cours du programme conduisant au DEC à l'enseignement ordinaire se compose de deux professeurs à temps plein, dont l'un enseigne aussi dans le cadre du programme de Sciences humaines, de deux professeurs à temps partiel et de cinq chargés de cours, dont trois enseignent également en TESH à la formation continue. La proportion relativement importante de chargés de cours a été dictée à la direction du collégial⁶ par la souplesse plus grande qu'elle permet dans la gestion du personnel, avantage appréciable pour un programme lorsque celui-ci est en phase de démarrage. Par ailleurs, l'engagement de chargés de cours permet de bénéficier de l'apport de professionnels du milieu des services de garde, puisque ceux-ci donnent des cours en plus de leur travail dans le milieu. En contrepartie, l'emploi de chargés de cours comporte des inconvénients – notamment celui d'une quasi absence de disponibilité pour des tâches non directement reliées à l'enseignement et celui d'une harmonisation plus difficile entre les différents cours du programme –, qui n'ont pas été cachés par les membres du comité d'auto-évaluation

6. Au Collège de l'Assomption, il faut distinguer, d'une part, la direction du Collège qui chapeaute l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial et, d'autre part, la direction du collégial qui supervise uniquement l'enseignement collégial.

rencontrés par le comité visiteur. Six années s'étant écoulées depuis l'implantation du programme et une augmentation des nouvelles inscriptions étant prévue, la Commission *suggère* que la direction du Collège mette en oeuvre des moyens pour pallier les difficultés que l'on vient d'évoquer et reconsidère la question du statut des enseignants en vue d'une meilleure atteinte des objectifs du programme.

Par ailleurs, le parrainage des nouveaux professeurs ainsi que la procédure d'évaluation de ces derniers – notamment : rencontre avec le coordonnateur de l'enseignement à la mi-session pour un premier bilan, puis à la fin de session pour un bilan plus complet – sont à porter au crédit du programme.

Le personnel de soutien au service du programme se ramène à un technicien en documentation, engagé sur une base de 15 heures par mois. Il est affecté au Centre de documentation enfantine dont dispose le programme. En son absence, ce sont les professeurs qui doivent ouvrir les portes du Centre aux étudiantes du programme. La Commission *suggère* que dans le cadre de la poursuite du «travail amorcé dans l'amélioration du Centre de documentation», l'une des actions envisagées, des mesures soient prises pour assurer une meilleure accessibilité de ce Centre.

Le programme bénéficie des services du Centre de gestion des stages et de placement du Collège, qui fonctionne depuis l'année scolaire 1993-1994.

Quant aux ressources du Centre de documentation enfantine et surtout aux autres types de ressources matérielles, tout particulièrement le matériel de nature didactique, elles ont été jugées très modestes par les experts du comité visiteur. C'est ainsi que du matériel doit être régulièrement fourni par les professeurs ou, encore, emprunté à des garderies et aux étudiantes. À la longue, une telle situation ne peut qu'avoir des effets néfastes sur la qualité de la formation.

Par conséquent, la Commission recommande que le Collège de l'Assomption prenne les dispositions nécessaires pour que les ressources documentaires et, surtout, matérielles (de nature didactique en particulier), dont dispose le programme conduisant au DEC en Techniques d'éducation en services de garde, soient substantiellement accrues à brève échéance.

Enfin, quant aux stages, la banque d'employeurs prêts à accueillir des stagiaires est suffisamment fournie et présente une bonne variété de choix. Le programme bénéficie, tel que mentionné plus

haut, de l'expertise du Centre de gestion des stages et de placement du Collège. En outre, les critères que doivent respecter les lieux de stage sont bien définis par l'équipe de coordination du programme et c'est au Centre qu'incombe la tâche de leur application. Toutefois, le partage des responsabilités ne semble pas clairement établi pour ce qui est du contrôle du respect de ces critères. La Commission *suggère* que cela soit clarifié et, également, qu'un effort soit fait pour assurer un meilleur respect des critères.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Il est possible que le trop petit nombre de demandes d'admission enregistré à la session d'automne 1990 et ayant empêché l'admission d'une nouvelle cohorte ait été dû, en partie, à la méconnaissance voire à l'ignorance du programme. Un effort de publicité a donc été entrepris auprès des commissions scolaires de la région de Lanaudière. Il semble avoir porté fruit à en juger par l'évolution du nombre des nouvelles inscriptions : 21 à l'automne 1991, 24 à l'automne 1992, 17 à l'automne 1993, 29 à l'automne 1994 et au moins 30, selon les prévisions, pour l'automne 1995.

Le tableau mettant en regard, pour les cours de formation spécifique, les objectifs, les objectifs mesurés et la nature des instruments utilisés n'est pas très probant. Il en a été de même, selon le comité visiteur, des explications fournies sur ces sujets lors de la visite. En particulier, il a noté dans certains cas une certaine confusion entre instruments d'évaluation et méthodes pédagogiques ou, encore, une référence insuffisante aux objectifs dans l'élaboration des examens. La Commission *suggère* que le Collège prenne les mesures nécessaires pour que les professeurs puissent parfaire leurs connaissances en matière d'évaluation. Cela pourrait se réaliser dans le cadre de l'une des actions envisagées par le Collège : l'enrichissement des activités de perfectionnement au moyen d'«ateliers susceptibles de guider les enseignants dans leur recherche d'une évaluation juste et appropriée de l'élève». Par ailleurs, les informations relatives à l'évaluation des stages sont claires. Les travaux sont en lien avec les objectifs visés et permettent de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Il y a là une recherche de qualité et de rigueur dans l'évaluation qui mérite d'être signalée.

Les données disponibles sur le cheminement des étudiantes dans le programme révèlent que, de la cohorte de 1989 à celle de 1993, le taux de réinscription en 3^e session des étudiantes provenant

directement du secondaire a diminué régulièrement, passant de 90 % à 36 %. Certes, il faut se garder d'en tirer des conclusions hâtives, car les séries statistiques disponibles sont encore très courtes et les variations enregistrées par les pourcentages doivent être interprétées avec circonspection lorsque ces pourcentages se rapportent à de petits nombres bruts, comme c'est le cas ici. Il n'empêche que la prudence semble de mise et qu'il ne faut pas attendre, pour agir, qu'une situation virtuellement problématique le devienne vraiment. Aussi, la Commission *suggère*-t-elle au Collège d'ajouter d'autres mesures à celle déjà prévue dans le rapport d'auto-évaluation et qui consiste à recueillir de façon plus systématique les commentaires et suggestions des diplômées six mois après qu'elles aient terminé le programme. Il faudrait également rechercher les causes des abandons afin d'y porter remède et, de manière plus générale, se doter des instruments révisés pour suivre l'évolution du cheminement des étudiantes dans le programme.

Quant aux taux de diplomation après 3 ans, selon les statistiques fournies par le Collège, ils ont été de 50 % (5/10) et de 33 % (7/21), respectivement, pour les cohortes de 1989 et de 1991⁷.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Ainsi que cela a déjà été vu plus haut, il n'existe pas de département de TESG et le programme est placé sous la responsabilité d'une équipe de coordination qui lui est propre. Cette équipe se choisit un responsable. Il assure le lien avec la direction qui, de son côté, le décharge d'un certain nombre de dossiers. Le Collège est toutefois le premier à reconnaître que l'efficacité de l'équipe de coordination serait accrue si celle-ci systématisait ses activités.

7. Toujours d'après les statistiques fournies par le Collège, après 5 ans, la cohorte de 1989 enregistre un taux de diplomation de 80 % (8/10); après 4 ans, la cohorte de 1991 enregistre un taux de 47,6 2 % (10/21).

Conclusion

Plusieurs points forts caractérisent la mise en oeuvre de ce programme dont la Commission reconnaît la qualité, notamment : un logigramme bien pensé, une grande disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours et des diplômées qui se placent bien. De fait, le programme répond de manière satisfaisante à la plupart des critères établis par la Commission, à l'exception du critère relatif aux ressources et, plus exactement, du sous-critère relatif aux ressources matérielles. Le Centre de documentation enfantine, l'équipement et, surtout, le matériel didactique mis à la disposition du programme sont très modestes. Si elle persistait trop longtemps, cette situation pourrait nuire à la qualité de la formation. C'est la raison pour laquelle la Commission a formulé une recommandation invitant l'établissement à remédier à une telle situation.

En outre, la Commission attire l'attention du Collège sur les suggestions qu'elle a cru utile de faire pour améliorer divers aspects du programme. Elle désire souligner le fait que bon nombre des suggestions vont dans le sens de mesures envisagées par l'établissement lui-même.

Évaluation des programmes de DEC et de CEC - Formation continue

Description des programmes

C'est également depuis la session d'automne 1989 que le programme de DEC et le programme correspondant de CEC sont offerts à la formation continue, à Terrebonne. À la session d'automne 1994, 63 étudiantes étaient inscrites au programme de DEC, dont 41 à temps complet, et 53 au programme de CEC, dont 35 à temps complet. Les cours sont uniquement offerts le soir et les fins de semaine, pour les étudiantes inscrites à temps partiel comme pour celles inscrites à temps complet. Le programme de CEC est toujours offert, mais, pour se conformer aux directives du nouveau collégial, le Collège a remplacé son appellation par celle d'AEC⁸.

Le fait d'offrir le programme conduisant au DEC, en plus de celui conduisant au CEC, à des adultes, qui pour la plupart sont sur le marché du travail et dont une bonne partie s'inscrit à temps complet, relève de la philosophie qui prévaut à la formation continue au Collège de l'Assomption. Prenant pour acquis que plus les étudiants obtiennent de diplômes, meilleures sont leurs chances de réussir sur le marché de l'emploi, on les encourage fortement à poursuivre leurs études, à ne pas se contenter d'une AEC ou d'un CEC, mais à s'efforcer d'obtenir un DEC, voire un diplôme universitaire. Les adultes représentent une part importante de l'effectif étudiant accueilli par le Collège de l'Assomption : 2 000 d'après les derniers chiffres disponibles, soit plus du double de l'effectif de l'enseignement ordinaire.

Résultats de l'évaluation

La Commission considère que la mise en oeuvre des programmes de DEC et de CEC offerts à la formation continue pose des problèmes auxquels le Collège devra rapidement trouver des solutions. Ces problèmes affectent la cohérence, les ressources matérielles et l'efficacité du programme.

8. Il ne faut pas confondre ce programme d'AEC «long» (64 1/3 unités) avec le programme d'AEC «court» (28 unités) en TESH que le Collège est autorisé à offrir et pour lequel il a soumis au Ministère, en septembre 1994, une demande d'agrément pour fins de subvention.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme offert à l'enseignement ordinaire. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence des programmes

Ainsi que cela sera précisé plus loin, seul le programme conduisant au CEC a produit des diplômées ou, plus exactement, une diplômée. Dans de telles conditions, il est encore trop tôt pour se prononcer sur la correspondance de la formation proposée avec les attentes et besoins du milieu des services de garde, ainsi que sur l'intégration des diplômées au marché du travail. Toutefois, les commentaires des étudiantes stagiaires et ceux des employeurs qui les accueillent peuvent constituer, en attendant, de bons indicateurs. De façon générale, ces commentaires sont positifs. De plus, la grande facilité avec laquelle le Centre de gestion des stages et de placement du Collège trouve des lieux de stage pour les étudiantes de ces programmes constitue également un indice encourageant.

Les programmes, surtout celui conduisant au CEC, sont tout de même sur le point de commencer à «vraiment» produire des diplômées. Dans cette perspective, la Commission *suggère* que, comme à l'enseignement ordinaire, le Collège se dote des instruments qui lui permettent de systématiser la cueillette de données auprès des diplômées et des employeurs pour s'assurer de la correspondance entre la formation proposée et les attentes et besoins du milieu et mieux fonder son jugement sur l'intégration des diplômées au milieu du travail.

La cohérence des programmes

Dans le cas des objectifs du programme, les mêmes commentaires que pour l'enseignement ordinaire s'appliquent à quelques nuances près. Le comité d'auto-évaluation a identifié dans son rapport quatre éléments qui, d'après lui, «gagneraient à être vus dans une ou plusieurs activités d'apprentissage du programme» : les interventions éducatives auprès des 6 à 12 ans, celles auprès des poupons, les relations entre parents et éducateurs, et la réalité sociale en mutation. La Commission *suggère* que des suites concrètes soient données à ces constatations et que cela se fasse :

- de façon plus systématique : identification des cours à enrichir, ventilation entre ces différents cours de la matière à ajouter, modification en conséquence des plans de cours, etc.;

- non pas sur la base d'actions individuelles, mais dans le cadre d'une opération concertée, à la fois entre les différents professeurs de la formation continue, et entre l'enseignement ordinaire et la formation continue.

L'organisation des cours en modules a été réalisée à la suite des informations obtenues sur les cours à placer en séquence, pour des raisons d'enchaînement logique, lors d'une réunion de l'ensemble des professeurs. Dans les faits, il apparaît que la séquence proposée dans les modules est plutôt théorique, en ce sens qu'elle est rarement respectée par les étudiantes. Par ailleurs, il est ressorti de la visite d'évaluation que les cours préalables étaient définis de façon officieuse plus qu'officielle. La Commission appuie donc l'action envisagée dans le rapport d'auto-évaluation d'une réunion annuelle des professeurs «afin de suggérer des modifications aux modules, s'il y a lieu, pour permettre de s'ajuster aux besoins des étudiantes et des employeurs». Cependant, de l'avis de la Commission, une telle mesure n'est pas suffisante et devrait être complétée par d'autres mesures visant à établir la séquence de cours sur des bases plus solides, à faire connaître cette séquence puis à la faire appliquer.

La Commission recommande que le Collège :

- 1. établisse de façon officielle les cours préalables et diffuse mieux, dans la documentation sur le programme, l'information sur ces préalables;*
- 2. s'assure de l'application effective de la séquence modulaire.*

La pondération d'un certain nombre de cours, dont deux des trois stages, a été revue à la hausse, mais le nombre de cours touchés est moindre qu'à l'enseignement ordinaire. La Commission n'en estime pas moins que, comme dans le cas de l'enseignement ordinaire, la prudence devrait être de mise en la matière et que l'on devrait vérifier régulièrement auprès des étudiantes le caractère réaliste de leur charge de travail. Elle s'interroge tout particulièrement sur le bien-fondé de l'augmentation de la pondération de la partie laboratoire des stages puisque ceux-ci s'adressent à des adultes bénéficiant déjà d'une expérience de travail dans le milieu des services de garde. Elle *suggère* que des mesures soient prises pour que les objectifs assignés aux stages puissent être atteints en respectant la pondération prévue par le Ministère.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Les méthodes pédagogiques utilisées sont particulièrement adaptées aux objectifs des programmes et des cours, ainsi qu'aux caractéristiques des étudiantes. De plus, les professeurs font preuve d'esprit innovateur et créatif en la matière. Il s'agit d'un point fort des programmes.

Il est mentionné dans le rapport d'auto-évaluation, à la rubrique des actions envisagées, que les responsables de la formation continue se proposent «de sensibiliser davantage les étudiants à la nécessité de terminer leur programme de formation». La Commission appuie une telle mesure mais elle la trouve insuffisante. Les professeurs rencontrés ont expliqué qu'une bonne partie des étudiantes adultes éprouvaient des difficultés particulières, notamment : prise de notes, organisation du travail, connaissance des concepts théoriques. Dans certains cas, ces difficultés pourraient même entraîner des abandons. La Commission *suggère* que des mesures de soutien adaptées à ces besoins spécifiques soient mises sur pied.

Un autre point fort des programmes doit être mis en valeur : la bonne disponibilité des professeurs, pour les étudiantes, en dehors des heures de cours. Cela est d'autant plus digne de mention que presque tous les enseignants sont des chargés de cours.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les nouveaux professeurs recrutés bénéficient d'un bon soutien de la part d'un conseiller en formation professionnelle : rencontre en début de session, téléphone trois semaines après puis, en cas de difficultés, d'autres contacts. En outre, tous les cours dispensés par un chargé de cours font l'objet d'une évaluation à chaque session, basée sur un questionnaire rempli par les étudiantes, et les résultats de cette évaluation lui sont ensuite communiqués par un conseiller. Cette rencontre est l'occasion de faire le point.

Au chapitre des ressources physiques disponibles, elles sont vraiment très modestes. Les remarques et la recommandation déjà formulées pour le programme de l'enseignement ordinaire s'appliquent donc également, mais avec un dièse puisque les locaux dans lesquels les programmes sont offerts, à l'École Saint-Sacrement de Terrebonne, sont dépourvus de tout équipement spécialisé en TESG.

Par conséquent, la Commission recommande que le Collège de l'Assomption prenne, à brève échéance, les dispositions nécessaires pour :

1. doter les programmes en TESG offerts à la formation continue de ressources documentaires et matérielles (de nature didactique en particulier) suffisantes;

2. assurer à ces programmes un accès régulier à des locaux adaptés aux besoins particuliers de l'enseignement en TESG.

Pour ce qui est des stages, les commentaires et la suggestion faits précédemment pour le programme offert à l'enseignement ordinaire peuvent être repris intégralement pour les programmes offerts à la formation continue. La banque d'employeurs prêts à accueillir des stagiaires est suffisamment fournie et présente une bonne variété de choix. Les programmes bénéficient de l'expertise du Centre de gestion des stages et de placement du Collège. En outre, l'équipe de coordination du programme a effectué un bon travail de définition des critères que doit respecter le Centre pour le choix des lieux de stage. Cependant, en ce qui concerne le contrôle du respect des critères, le partage des responsabilités entre ledit Centre et l'équipe de coordination du programme ne paraît pas clairement fixé. La Commission *suggère* que cela soit clarifié et, également, qu'un effort soit fait pour assurer un meilleur respect des critères.

L'efficacité des programmes

Comme cela avait été le cas à l'enseignement ordinaire, le comité visiteur a noté dans quelques cas une certaine confusion entre instruments d'évaluation et méthodes pédagogiques ou, encore, une référence insuffisante aux objectifs dans l'élaboration des examens. Dans ces conditions, la Commission *suggère* au Collège de prévoir des sessions de perfectionnement, notamment en matière d'évaluation, pour les chargés de cours. La banque de données informatisées sur «les différents types d'évaluation utilisés dans les activités d'apprentissage», dont l'élaboration constitue l'une des actions envisagées par le Collège, pourrait être mise à profit lors des sessions de perfectionnement suggérées par la Commission. En outre, contrairement à ce qui se pratique à l'enseignement ordinaire, l'évaluation des stages accorde une importance prépondérante à la partie théorique - de 60 % à 65 % de la note attribuée aux rapports, journaux de bord et autres exercices - et non pas à la partie pratique - de 35 % à 40 % de la note.

La Commission recommande donc, compte tenu de l'importance de démontrer l'acquisition d'habiletés sur le terrain dans la formation des étudiantes en TESG, que le Collège revoie la pondération de la notation des stages de

manière à donner la priorité à la partie pratique et non pas à la partie théorique.

Constatant que les étudiantes qui s'inscrivent dans l'un des deux programmes en TESG offerts à la formation continue s'inscrivent à 4 cours par session, le comité d'auto-évaluation a estimé à, respectivement, 4 et 6 ans la durée moyenne des études pour l'obtention d'un CEC et d'un DEC. Jusqu'à présent, cette estimation s'est réalisée dans le cas d'une seule étudiante qui, ayant entrepris ses études à l'automne 1989, s'est mérité le CEC à l'hiver 1993; elle devrait se confirmer dans le cas du DEC avec une autre étudiante, qui devrait obtenir ce diplôme à la session d'automne 1995⁹. Ces chiffres bruts laissent soupçonner de faibles taux de persévérance. De fait, les taux de réinscription en 3^e session ont oscillé entre 8 % et 40 % selon les cohortes, sans que l'on puisse déceler une tendance à la hausse ou à la baisse.

Le comité visiteur a été informé que la direction du collégial avait fait les démarches pour l'agrément, aux fins de subventions, du programme court d'AEC en TESG (celui de 28 unités et non pas l'AEC de 64 1/3 unités, dénomination actuelle de l'ancien CEC). Ce programme offrira une troisième possibilité qui devrait permettre à certaines étudiantes, ne pouvant ou ne désirant pas consacrer trop de temps aux études, d'obtenir malgré tout une sanction officielle.

L'introduction de ce programme d'AEC et les faibles taux de diplomation enregistrés jusqu'à présent dans les programmes de DEC et de CEC (ou d'AEC long) constituent un contexte qui devrait conduire le Collège à s'interroger sur la pertinence du maintien de ces trois programmes à la formation continue.

La Commission recommande au Collège de suivre avec attention l'évolution du cheminement des étudiantes dans les trois programmes en TESG offerts à la formation continue et de réexaminer la pertinence de dispenser chacun de ces trois programmes.

9. Les autres prévisions de sanction des études sont les suivantes : une AEC (nouvelle appellation du CEC) à l'automne 1995 et 6 autres AEC à l'automne 1996. Il est prévisible que quelques détentrices du CEC (ou de l'AEC) s'inscrivent au programme conduisant au DEC.

La qualité de la gestion des programmes

Enfin, au chapitre de la gestion, il y a lieu de noter que, mis à part quelques actions isolées ou ponctuelles, les professeurs ont peu de contact aussi bien entre eux qu'avec l'équipe du programme de DEC de l'enseignement ordinaire. La Commission, s'inscrivant dans la ligne de l'une des actions envisagées par le Collège, *suggère* donc que cette situation soit corrigée par l'instauration de rencontres systématiques de coordination.

Conclusion

Des méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs et aux caractéristiques des étudiantes, une très bonne disponibilité des enseignants en dehors des heures de cours et le souci de correspondre aux attentes des étudiantes, voilà les principaux points forts de la mise en oeuvre des programmes de CEC, ou d'AEC (64 1/3 unités) pour utiliser l'appellation actuelle, et de DEC en TESG à la formation continue.

Cependant, des points faibles décelés relativement à des éléments importants de la mise en oeuvre des programmes ont conduit la Commission à adopter un certain nombre de recommandations. Des mesures devront être prises pour asseoir plus fermement les séquences de cours, attirer davantage l'attention des étudiantes sur leur importance et s'assurer de leur respect. Par ailleurs, ce qui a été écrit à propos du caractère fort modeste du Centre de documentation enfantine, de l'équipement et du matériel didactique mis à la disposition du programme de DEC à l'enseignement ordinaire s'applique aussi dans le cas des programmes de la formation continue, et même davantage puisque les locaux de Terrebonne où se donnent les cours sont dépourvus d'équipement spécialisé en TESG et de ressources matérielles propres aux programmes. De plus, il n'est pas normal que la portion congrue (35 % à 40 %) soit laissée aux aspects pratiques dans la pondération des notes attribuées pour les stages, éléments essentiels de la formation en TESG. Enfin, le Collège devra étudier avec soin le cheminement dans les deux programmes évalués et dans le troisième qu'il peut désormais offrir, afin de déterminer si l'offre des trois programmes est opportune.

La Commission attire également l'attention du Collège sur les suggestions qu'elle a cru utile de faire pour améliorer divers aspects des programmes évalués.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission des mesures qu'il a déjà prises pour améliorer certains aspects des programmes, «notamment en ce qui concerne les outils de cueillette de données, l'accessibilité au centre de documentation, les précisions à apporter face aux stages en milieu scolaire, les rencontres de coordination entre l'enseignement régulier et l'éducation des adultes et les modifications apportées aux stages (pondération et évaluation) à l'éducation des adultes».

Le Collège a également envisagé «la possibilité de louer des locaux spécialisés, à Terrebonne, toutes les fois où les élèves ne pourraient se rendre à l'Assomption et au moment où le cours l'exigerait».

Les mesures amorcées devraient permettre d'améliorer encore la qualité des programmes. La Commission souhaite recevoir en temps opportun un rapport faisant état des réalisations du Collège relativement aux recommandations qu'elle lui adresse.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président